Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260319-2026_011-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	12
• votants	11
• absents	2
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 10 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
ADOPTION CFU 2025 - COMMUNE

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints; BERTHELOT Christian, BOURDAIS Sébastien, BEREZAY Florence, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, POIRIER Guillaume, RAULT Mickaël
Absents excusés : GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,
VU le rapport de présentation par Monsieur le Maire du Compte Financier Unique pour l'année 2025 pour le budget commune,
VU le Compte Financier Unique 2025 pour le budget commune,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Typhaine DIBONET, Adjointe, soumet le CFU au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget commune arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260319-2026_011-DE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	876 467.36 euros	818 397.39 euros
RECETTES	933 253.85 euros	568 525.36 euros
RESULTAT	+ 56 786.49 euros	- 249 872.03 euros

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 16 mars 2026.
Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 12 mars 2026
Le Maire

MAIRIE de SAINT-SOZAN (Drôme)